

## Compte rendu du Conseil de l'UFR de Physique 7 mai 2015

### **Présents :**

S. Ducci, F. Gallet, V. Repain, C. Barrière, J. Browaeys, P. David, L. Ménard, C. Benoit, J. Jovet

**Représentés :** S. Chaty (par F. Gallet), A. Anthore (par J. Browaeys), C. Jacquard (par J. Jovet), A. Kouchner (par L. Ménard), P. Nouchi (par S. Ducci), M. Cherif (par V. Repain)

**Invités permanents :** A. Asnacios, C. de Hosson, J-M. di Meglio, E. Rolley, N. Touazi, F. Richard

**Invitée (point 4) :** Kamar Jarraya, étudiante en L1

La séance débute à 9:30.

Ordre du jour

- 1) Approbation du CR du conseil du 18 mars (conjoint avec le conseil scientifique)
- 2) Approbation du classement des professeurs invités 2016 proposé par le CS
- 3) Approbation du classement des demandes d'actions structurantes proposé par le CS
- 4) Domiciliation de l'association "Physis"
- 5) Approbation des modifications des règles de la foire proposées par le CENS
- 6) Modifications des statuts de l'EIDD
- 7) Contribution au DSOM
- 8) Questions diverses

-----

### **1) Approbation du CR du conseil du 18 mars (conjoint avec le conseil scientifique)**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2) Approbation du classement des professeurs invités 2016 proposé par le CS**

JM di Meglio explique que le conseil scientifique du 5 mai a examiné 19 demandes. Seules celles qui avaient obtenu un avis favorable de leur laboratoire ont été classées. Le classement final (annexé au CR) respecte les équilibres thématiques, et est conforme au classement transmis par chaque laboratoire dans le cas où y avait plusieurs candidats.

Classement approuvé à l'unanimité

### **3) Approbation du classement des demandes d'actions structurantes proposé par le CS**

Le CS du 5 mai a examiné trois demandes, toutes trois très légitimes scientifiquement. Le classement a été construit en fonction des critères suivants : nouveauté du projet, clarté des objectifs, solidité du plan de financement (y compris pour les frais de fonctionnement).

Classement approuvé à l'unanimité :

- 1- Microscope à résistance de spin... (J. Lagoute)
- 2- Plate-forme thermomécanique (A. Ponton)

### 3- Microscopie électronique dynamique... (C. Ricolleau)

#### **4) Domiciliation de l'association "Physis7"**

Kamar Jarraya, étudiante en L1 physique, présente le projet de création d'une nouvelle association étudiante "physis7", qui prendrait la place de la défunte association Phy7. A la différence de cette dernière, l'association serait ouverte à tous les étudiants inscrits en physique, du L1 au M2, ainsi qu'aux anciens étudiants. Les objectifs sont de tisser des liens entre les étudiants en cours de scolarité et les anciens, ainsi qu'entre les différentes années. Le conseil et l'entraide seront favorisés par des rencontres et un système de parrainage. Des sorties à caractère scientifique, des journées d'accueil pour les entrants, et des événements scientifiques pour un large public, seront également organisés.

P. David pose trois questions : sur la pérennisation de cette association, sur son mode de financement, et sur les relations envisagées avec les autres associations du campus. K. Jarraya explique son intention de s'impliquer sur plusieurs années, avec un petit groupe de personnes intéressées, et de veiller à transmettre les rôles lorsqu'elle quittera l'université. F. Gallet pense que la question de la pérennisation ne se pose pas à ce stade. Pour le financement, K. Jarraya compte sur les cotisations et sur une subvention demandée au bureau de la vie étudiante. Elle envisage également que physis7 adhère à la fédération des associations de P7.

V. Repain lui suggère de contacter les anciens responsables de Phy7 pour profiter de leurs acquis (site web, banque de cours...)

C. de Hosson espère que physis7 pourra s'associer aux événements de diffusion scientifique organisés à l'UFR (fête de la science, journées portes ouvertes).

Avis favorable pour la demande de domiciliation de physis7 : 1 contre, 13 pour, 0 abstention

#### **5) Approbation des modifications des règles de la foire proposées par le CENS**

E. Rolley présente les modifications des règles de la foire adoptées au CENS du 5 mai. La principale est l'introduction d'une possibilité de report de service d'une année sur l'autre, à la hausse ou à la baisse, de +/- 20h autour du service de référence, report qui peut être transféré d'année en année sans que le cumul total puisse dépasser 20h. Cela permettrait à un enseignant de s'investir plus dans un projet de recherche ou dans un projet pédagogique l'année de son choix. La règle actuelle de la marge de +/- 10h sur le service deviendrait caduque, toutes les heures en plus ou en moins du service de référence étant dorénavant comptabilisées. E. Rolley et J. Browaeys répondent aux questions sur les cas particuliers qui peuvent se poser (voir le compte rendu du CENS qui évoque différentes situations). D'autre part le service de référence en 2015-2016 ne devrait pas être modifié par rapport à l'année en cours (ajustement possible de +/- 2 ou 3 heures en fonction des nécessités, l'objectif étant qu'il reste identique in fine). Autre modification proposée : le volume horaire engagé par un enseignant sur une UE unique reste limité à 96h, sauf nécessité pédagogique à l'appréciation du responsable de parcours.

A cette occasion un point est fait sur les évolutions des maquettes pour l'année prochaine : le CENS a décidé de supprimer un certain nombre d'UE libres (trop peu d'étudiants) pour n'en conserver que trois. F. Gallet fait état des résultats partiels de l'appel d'offre pédagogique SPC : les projets de double licence physique-chimie (F. Carn) et "Evaluer pour accompagner" (C. de

Hosson) seront financés respectivement à hauteur de 100k€ et 80k€. Les deux autres projets déposés par l'UFR : "banque d'expérience" (A. Daerr) et "Nanosatellite" (M. Piat) ont passé avec succès le premier tour mais on ne connaît pas encore le résultat final. P. David indique que le financement SPC est uniquement pour l'année 2016 et qu'il ne faut pas compter sur un financement récurrent : ce sera aux établissements de prendre en charge les coûts de pérennisation au-delà de 2016 s'il y en a.

Enfin le conseil discute de la réactivation de la filière MedPhy, dans laquelle Y. Charon est prêt à s'investir à la rentrée 2015. Le coût en enseignement est évalué entre 350 et 500h. Plusieurs membres du conseil pensent que c'est une bonne opportunité de faire venir à la physique des étudiants souvent motivés, qui sinon iraient dans d'autres filières ou d'autres universités. Leur nombre potentiel est élevé, il convient de faire une bonne publicité pour les attirer. A. Asnacios et F. Gallet ont déjà participé à un amphitheâtre de "retape" organisé par Y. Charon. Toutefois le coût - qui n'était pas prévu - est élevé et il sera demandé à Y. Charon de construire une maquette au plus juste. Enfin il est décidé qu'une évaluation de ce parcours sera effectuée au bout de deux ans et qu'il sera fermé si les effectifs sont trop faibles (10 étudiants ou moins).

Vote du conseil d'UFR sur les modifications des règles de la foire et sur les coûts éventuels liés aux modifications de maquette : adoptés à l'unanimité

## **6) Modifications des statuts de l'EIDD**

La Commission du Titre d'Ingénieur demande de façon récurrente depuis plusieurs années que l'EIDD dispose de locaux identifiés (c'est maintenant le cas) et d'une équipe d'enseignants affectés. L'UFR s'est déjà prononcée par le passé sur son refus que des enseignants-chercheurs soient affectés à l'EIDD, et la présidence est d'accord avec cette position de principe. Pour aller dans le sens des recommandations de la CTI, elle propose une modification des statuts de l'EIDD pour introduire une possibilité de mise à disposition d'enseignants, qui resteraient rattachés à leur UFR d'origine. La proposition précise est d'ajouter dans les statuts le paragraphe suivant :

"Un enseignant-chercheur peut être mis à disposition pour au moins la moitié de son service à l'EIDD et pour une période de quatre ans. Cette mise à disposition est validée par le conseil d'UFR, le conseil de l'Ecole et le Conseil d'Administration de l'Université. Cette mise à disposition peut être renouvelée par périodes de quatre ans. Elle peut être interrompue à la demande de l'enseignant chercheur.

Aucune mise à disposition d'enseignant-chercheur ni affectation de personnel BIATS ne peut être prononcée au sein de l'école si le directeur émet un avis défavorable motivé."

F. Gallet explique que cette proposition d'affichage est de nature à satisfaire les attentes de la CTI, et que concrètement elle ne changerait rien au fonctionnement actuel, puisque les collègues concernés (ils sont 5 actuellement à l'UFR) s'engagent dans la foire a priori pour 4 ans. Les enseignements de l'EIDD resteraient gérés par la foire et les enseignants continueraient à dépendre hiérarchiquement de l'UFR.

Avis sur cette modification des statuts de l'EIDD : favorable à l'unanimité

## **7) Contribution au DSOM**

F. Gallet résume les discussions qui ont eu lieu dans plusieurs conseils successifs, sur le CPOM

devenu aujourd'hui DSOM. Ainsi qu'il avait été demandé par le CUFR du 16 janvier, la dénomination "contrat", avec le côté contraignant qu'elle laisse supposer et l'impossibilité pour la présidence de s'engager formellement, a été remplacée par un "dialogue" entre la présidence et les composantes. Le support de ce dialogue prend la forme d'un part d'un cahier de données (assez exhaustif, en cours de vérification par la direction et les services de l'UFR), et d'autre part d'un cahier de dialogue dans lequel la composante peut développer sa stratégie et ses objectifs en matière de recherche, d'enseignement, de relations internationales, de relation avec le mode socio-économique... Pour F. Gallet, en dépit de la forme technocratique et rébarbative de la trame du document, il faut saisir cette occasion pour exposer à la présidence les activités et les projets de l'UFR, ce que l'on n'a pas le temps de faire sérieusement à la commission postes ou lors des entretiens budgétaires.

P. David dénonce un piège dans ce DSOM, dont la mise en place est pilotée par SPC, afin d'imposer une gestion managériale de l'enseignement et de la recherche, et de contraindre les composantes à s'engager sur des objectifs contestables, tels que le taux de réussite des étudiants, la réorganisation des services administratifs, ou la promotion de collaborations à l'intérieur de SPC, avec des sanctions à la clef en cas de non-respect. Plusieurs intervenants jugent cette vision à charge caricaturale et infondée.

A. Asnacios et V. Repain expriment leur lassitude pour ce genre d'exercice récurrent, qui demande beaucoup de temps et d'énergie pour des retombées dont on sait à l'avance qu'elles seront très minces, étant donné que par ailleurs les moyens se réduisent comme peau de chagrin.

F. Gallet est d'accord pour ne pas consacrer trop de temps inutilement sur le DSOM, et pour ne répondre qu'aux items qui semblent pertinents. Il résume sa proposition pour la stratégie de l'UFR, qui a été déjà discutée en conseil scientifique et en conseil des enseignements, et qui met en avant la vitalité des activités de recherche et les nouveaux dispositifs pédagogiques pour attirer davantage d'étudiants. Quatre axes de recherches seront privilégiés pour les trois années à venir (Espace et grands observatoires, Matériaux et dispositifs, Interfaces avec les autres disciplines, Energies), et les demandes de postes d'enseignants-chercheurs seront équilibrées entre des PR 46-3 pour la promotion des MdC, et des postes frais sur les thématiques citées. Il demande au conseil de confier un mandat à la direction de l'UFR pour rédiger un projet sur ces bases, qui sera transmis au conseil avant envoi à la présidence (en principe le 22 mai).

La réunion de dialogue avec l'équipe présidentielle aura lieu le 10 juin. P. David demande que cette réunion soit publique. F. Gallet n'approuve pas cette idée mais propose d'organiser ultérieurement une réunion publique à l'UFR, pour exposer cette stratégie pluriannuelle.

Vote sur le mandat confié à la direction pour rédiger le cahier de dialogue : 13 pour, 1 contre, 0 abstention.

L'ordre du jour comme les participants étant épuisé(s), et aucune question diverse ne s'élevant de la salle, la séance est levée à 12h.